

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
SAMEDI 19 MARS 2022 à 14h**

Au Centre de Ligue de PONTIVY 1 rue Stanislas Le Compagnon 56300 PONTIVY

- CONVOCATION -

14h : **Accueil des Clubs et émargement**

Suivi de : **Assemblée Générale Extraordinaire - vote**

- Proposition de modification des statuts de ligue (adoption des modifications fédérales)

Chère présidente, cher président,

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue de Bretagne de Tennis qui s'est déroulée le jeudi 3 février 2022 à PONTIVY, nous n'avons pas pu procéder à l'intégralité du vote de la modification des statuts de la ligue car le quorum n'était pas atteint (au moins 35% des voix présentes).


De ce fait, nous devons convoquer une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire (**sans condition de quorum** – cf Article 40 bis des Statuts et Règlements FFT 2022) pour faire adopter les nouvelles dispositions statutaires concernant les ressources des ligues et notamment la suppression de l'interdiction de prévoir des contreparties liées aux événements organisés par la Fédération dans le cadre de leur contrat de partenariat et approuvés lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tennis le 11 décembre 2021.

Vous trouverez en complément de cette convocation les propositions de modification des statuts de la ligue :

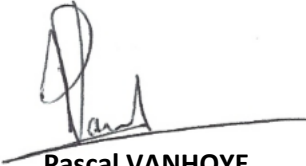
- **En rouge** : les modifications concernant les ressources des ligues et notamment la suppression de l'interdiction de prévoir des contreparties liées aux événements organisés par la Fédération dans le cadre de leur contrat de partenariat

Matthieu LESAINTE, Directeur de la Ligue de Bretagne, se tient à votre disposition pour toutes questions.

Bien cordialement.



Pascal PIRIOU
Président



Pascal VANHOYE
Secrétaire Général

Copie :

Membres du Comité Directeur LBT et Secrétariats des Comités Départementaux

Pièces jointes :

Propositions de modifications des statuts

Procuration club, Mandat club et Mandat club omnisport